

# Former les enseignants à l'éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives

Février 2007

lettre n°3

## Le travail en réseau : une chance pour les IUFM

A l'heure où les IUFM entrent, une nouvelle fois, dans un cycle de mutations profondes marquées par l'intégration à l'université et la mise en œuvre du cahier des charges, notre réseau se structure progressivement. Le colloque de mai 2006, les sessions de formation de formateurs organisées à l'échelon des pôles Nord-Ouest (Rennes), Nord-Est (Reims et Nancy), Sud-Est (Le Puy-en-Velay) et Sud-Ouest (Toulouse) ou d'un groupement d'IUFM (Antilles Guyane), comme elles le seront prochainement à la Réunion ou à Paris, ont conduit à la création de liens entre les équipes de formateurs. L'intégration à l'université, et l'accroissement du poids des rapports de force locaux qu'elle engendre, rend ce renforcement des liens particulièrement important. Pouvoir s'appuyer sur des

dynamiques inter-IUFM est nécessaire pour à la fois mettre en avant et préserver les spécificités des instituts et bénéficier des effets positifs de l'intégration pour donner plus de cohérence et de pertinence aux formations dispensées. Le réseau « éducation à la santé et prévention des conduites addictives » tient une place évidemment modeste à côté d'autres structures visant la mise en lien des IUFM mais il apporte sa contribution à l'effort de cohésion.

Si le contenu du cahier des charges (Arrêté du 19 décembre 2006) génère des inquiétudes chez les acteurs de la formation des enseignants de part la rupture de l'équilibre de la formation initiale au détriment du temps en IUFM à laquelle il conduit, il affirme aussi certains principes fondamentaux. Il souligne qu'enseigner s'apprend, donc

que la maîtrise des compétences disciplinaires ne suffit pas et que c'est un métier qui inclut une dimension éducative forte (la place de l'éducation à la santé et de l'éducation à l'environnement est, du reste, réaffirmée). La nécessaire articulation du dispositif de formation à la recherche universitaire y est aussi mise en avant.

Dans ce contexte, la dynamique de réseau est un atout. Elle permet d'échanger sur les évolutions et de partager des informations sur les dispositifs de formation mis en place dans les divers IUFM. De plus, le fait que notre réseau soit appuyé sur une équipe de recherche axée sur l'éducation à la santé<sup>1</sup> et des chercheurs issus de divers laboratoires est de nature à enrichir les pratiques de formation.

Didier JOURDAN

### Dans ce numéro :

- Un outil pour la formation 2
- Les coordonnateurs du réseau 3
- Education à la santé dans le cahier des charges 3
- Points de vue 4

A vos agendas !  
Le prochain colloque national  
aura lieu les  
19 et 20 mars 2008

## Concevoir un outil de formation en éducation à la santé : l'exemple d'un module en ligne à l'IUFM de Lorraine



M. Patrick Baranger  
Directeur  
de l'IUFM de Lorraine

« Faire acquérir des compétences dans le domaine de l'éducation à la santé : tel est l'objectif du module en ligne « Education à la santé et prévention des conduites addictives » proposé aux professeurs des écoles, des collèges et lycées, conseillers principaux d'éducation et documentalistes deuxième année. Complémentaire des apprentissages traditionnels, cet outil de formation vise à créer une culture commune et à faire acquérir des compétences professionnelles dans le domaine de l'éducation à la santé. »



## Politique éducative et éducation à la santé Des outils pour l'action



Mme Nadine Neulat  
Direction générale de  
l'enseignement scolaire



« L'égalité des chances pour tous constitue le fil rouge de la politique éducative telle qu'elle a été définie dans la circulaire de préparation de la rentrée 2007. Elle s'appuie sur divers outils tels que le socle commun des connaissances et des compétences dont le sixième pilier concerne les compétences sociales et civiques, les programmes d'enseignement pour la mise en œuvre des compétences du socle, mais aussi l'évaluation de la maîtrise du socle intégrée en juin 2008 dans le diplôme national du brevet, et enfin le nouveau dispositif de formation des maîtres mis en place. C'est dans ce cadre renouvelé et cohérent que doit être envisagée désormais la mise en œuvre de la politique d'éducation à la santé à l'École. »

## Concevoir un outil de formation en éducation à la santé : l'exemple d'un module en ligne à l'IUFM de Lorraine

L'évolution des missions confiées à l'Ecole (MEN 1998a) et plus particulièrement le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM (BO 04/01/07) impliquent que la place de la santé soit affirmée, non seulement dans les enseignements, mais aussi à travers l'ensemble des activités éducatives. C'est dans ce contexte qu'est née la volonté de concevoir un module en ligne « Education à la santé et prévention des conduites addictives » destiné aux professeurs des écoles et des collèges et lycées stagiaires.

Il s'agit d'amener les professeurs stagiaires à développer une culture de santé à l'école, au collège ou au lycée, dans leurs actes pédagogiques et dans leurs relations aux élèves.

Le module doit permettre de réfléchir au rôle de l'enseignant dans le domaine de l'éducation à la santé. Il aborde des thèmes importants comme les représentations en éducation pour la santé, l'éthique, le développement de l'enfant et de l'adolescent, l'éducation à la sexualité, les partenariats, etc. Il amène à s'interroger sur les questions relatives à ce qu'est la santé aujourd'hui, à la place de la santé à l'Ecole, à l'éthique qu'un professeur doit avoir dans le domaine. Il propose un apprentissage des méthodes et démarches pédagogiques en éducation à la santé (démarche de projet, évaluation des actions...).

La réussite de la mise en œuvre de ce module en ligne « Education à la santé et prévention des conduites addictives » nécessite non seulement une implication des formateurs disciplinaires et une diversification des disciplines d'enseignement impliquées, mais également des collaborations entre ces disciplines.

Dans cette optique, sont mises en œuvre, des formations de formateurs à l'IUFM de Lorraine et sur le pôle Nord-Est. Il s'agit de mutualiser des ressources et de créer des espaces de travail collaboratif.

Patrick BARANGER

## Politique du ministère et formation professionnelle

La politique de promotion de la santé en milieu scolaire ne peut se développer que si elle est étroitement liée à une politique éducative qui fait sens pour les acteurs appelés à la mettre en œuvre dans le cadre de leur métier.

Si l'on reprend les trois piliers qui constituent les points d'appui de l'éducation à la santé dans un établissement scolaire, on comprendra alors qu'ils sont étroitement liés à la pratique professionnelle des enseignants et qu'ils doivent être intégrés à leur formation, en référence au cahier des charges des IUFM.

Ainsi le 1<sup>er</sup> pilier rappelle que l'éducation à la santé est fondée sur des valeurs. En effet, elle vise à donner aux élèves les moyens de faire des choix éclairés et responsables, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que vis-à-vis des autres et constitue donc une composante essentielle de la citoyenneté<sup>2</sup>. Le second point d'appui de l'éducation à la santé est l'ensemble des enseignements. Notons que ces enseignements sont entendus tant en terme d'apport spécifique de chaque discipline<sup>3</sup>, que de thèmes de convergence dans les programmes de collège dont l'un concerne la santé, ou enfin de socle commun de connaissances et de compétences<sup>4</sup>. L'organisation et la vie de l'établissement<sup>5</sup> constituent le dernier pilier. Il s'agit, à travers le projet d'établissement de tendre vers la plus grande cohérence éducative possible entre les adultes de l'établissement, à travers par exemple le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Cette brève analyse qui tente de rapprocher quelques unes des exigences de l'éducation à la santé à l'Ecole et les compétences requises du cahier des charges des IUFM tend à démontrer que cette éducation peut parfaitement trouver sa place dans la formation des futurs enseignants.

Nadine NEULAT

## Conception d'un outil de formation à destination des acteurs de l'éducation à la santé en milieu scolaire

Le réseau des IUFM sur la formation en éducation à la santé et la prévention des conduites addictives se décline en plusieurs axes dont « la production d'outils destinés aux formateurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ».

Cet axe repose essentiellement sur la mise en œuvre d'un projet quadriennal, 2004-2007, visant à concevoir un outil en éducation à la santé destiné à tous les formateurs intervenant auprès des enseignants. Réalisé avec le soutien financier et humain de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), ce projet réunit plus de 130 participants issus de la majorité des IUFM de France. Il s'agit effectivement, pour l'essentiel, de formateurs de l'Education nationale (enseignants IUFM, conseillers pédagogiques, inspecteurs, médecins, infirmiers et assistants sociaux) auxquels s'associent des partenaires de l'assurance maladie et des secteurs hospitaliers, mutualistes et associatifs.

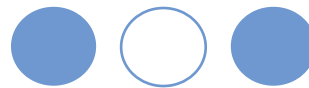
De ce travail collectif est en train de naître un outil qui se décline en trois supports principaux : un guide incluant des éléments de fond sur les enjeux de la formation en éducation à la santé et l'éducation à la santé en milieu scolaire ; un classeur compre-

nant des exemples de formation en éducation à la santé, des outils d'aide à l'animation, des supports de formation, des documents techniques relatifs à l'élaboration de projets dans les écoles, collèges et lycées et des fiches pédagogiques proposant des activités de classe en éducation à la santé ; et, enfin, un DVD présentant des cours en éducation à la santé, des ressources documentaires ainsi que des séances filmées de formation et d'activités de classe en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Adapté tant à la formation initiale qu'à la formation continue, l'outil élaboré a pour vocation de favoriser la professionnalisation des formateurs en éducation à la santé. Il ne s'agit en aucun cas d'un modèle, mais bien d'un support ayant pour objet de guider le formateur dans ses actions. L'outil de formation à destination des acteurs de l'éducation à la santé en milieu scolaire fera l'objet d'une validation rigoureuse.

En février 2007, un comité de rédaction chargé d'homogénéiser le contenu de l'outil sera constitué. Il travaillera en interaction étroite et constante avec les auteurs des documents constitutifs de l'outil ainsi qu'avec un comité de lecture dont la mise en place est prévue pour le

mois de mars 2007. Ce dernier sera chargé de relire et de valider l'ensemble du contenu de l'outil de formation. La version finale de l'outil devra être disponible en décembre 2007, de façon à permettre la mise en œuvre du processus éditorial début 2008.

Emilie GUTIERREZ,  
Chargée de mission,  
IUFM d'Auvergne



« Fruit du travail conjoint de 130 personnes : enseignants IUFM, conseillers pédagogiques, inspecteurs, médecins, infirmiers, assistants sociaux et partenaires de l'assurance maladie et des secteurs hospitaliers, mutualistes et associatifs. »

## Coordonnateur Education à la santé et prévention des conduites addictives

### Une mission essentielle à la réussite du travail en réseau

Le réseau IUFM « Education à la santé et prévention des conduites addictives » est animé par une équipe de chargés de mission implantée à Chamalières (IUFM d'Auvergne) et placée sous le pilotage d'une instance nationale (CDIUFM). Outre ces deux lieux de convergence, ce réseau d'envergure nationale rassemble des formateurs issus de sites de formation répartis sur tout le territoire. Le rôle du coordonnateur de chaque IUFM est essentiel pour mettre en synergie les actions menées par tous ces formateurs.

En novembre 2006, la première rencontre nationale des coordonnateurs a ouvert la voie au développement du rôle de ces acteurs essentiels à la réussite du travail en réseau.

Les coordonnateurs sont identifiés par leurs collègues comme des interlocuteurs privilégiés sur les questions liées à l'éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives. Ils favorisent la diffusion des informations au sein de leur institut et contribuent à la cohérence globale des

actions. « Coordonner revient à rendre possible la construction de cohérences dans la mise en relation de différents acteurs, et de différents univers, dans le respect des rapports de position, selon une logique co-élaborée mais orientée par une visée commune » souligne Corinne Merini, formatrice à l'IUFM de l'académie de Versailles.

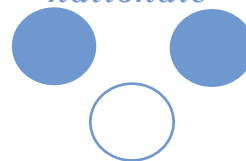
Au sein de chaque IUFM, le responsable de la communication peut constituer un collaborateur important pour ces coordonnateurs. Sylvie Pierre (IUFM de Lorraine), membre du réseau, cumulant la fonction de chargée de communication et celle de coordonnatrice témoigne : « les diverses actions d'information et de communication menées dans l'institut (publications, site Internet, expositions...) peuvent non seulement permettre d'informer les usagers, formateurs et responsables des enjeux de la formation en éducation à la santé mais contribuent également à mobiliser de nouvelles compétences, à susciter la motivation et à renforcer l'attractivité. » Comme d'autres

partenaires, à repérer dans et hors de chaque IUFM, le responsable de la communication peut soutenir le coordonnateur pour contribuer à créer une culture de l'éducation à la santé.

La prochaine rencontre des coordonnateurs aura lieu à Paris le 10 mai 2007. La mutualisation des expériences et les échanges de pratiques permettront sans nul doute d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Marie-Pierre MACKIEWICZ  
Coordonnatrice  
IUFM Nord Pas-de-Calais  
Membre du réseau, organisatrice  
des rencontres nationales  
des coordonnateurs

*« les coordonnateurs  
de 23 IUFM sur les 31  
ont répondu présents  
à la 1<sup>ère</sup> rencontre  
nationale »*



## La place de l'éducation à la santé dans le cahier des charges national de la formation des enseignants en IUFM

Le cahier des charges national de la formation des enseignants en IUFM est paru au Bulletin officiel de l'Education nationale<sup>6</sup>. Annoncé dès le mois d'avril 2005 dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école<sup>7</sup>, le texte entrera en application à la rentrée de septembre 2007. Il mentionne à plusieurs reprises l'éducation à la santé.

Le premier chapitre, qui consacre un paragraphe au cadrage national de la formation des maîtres, stipule que la mise en œuvre du cahier des charges s'appuiera « sur les textes officiels précisant les engagements éducatifs de l'institution scolaire, notamment l'éducation à la santé [...] ».

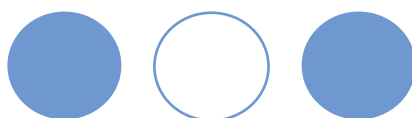
Le troisième chapitre, qui définit les dix compétences professionnelles attendues des enseignants, précise que tout professeur doit être capable « d'agir de façon éthique et responsable » (compétence n°1) et, en particulier, de « repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à ris-

ques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ».

Le texte souligne par ailleurs la nécessité, pour tout professeur, de savoir « travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école » (compétence n°9) afin, notamment, de résoudre ces difficultés spécifiques des élèves en matière de santé.

Quelques semaines à peine après la tenue de la première rencontre de l'Education nationale pour la santé (le 28 novembre 2006), la publication du cahier des charges permet de souligner, à nouveau, l'attention que le Ministère de l'Education nationale souhaite porter aux questions liées à l'éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives.

Agnès POUSSIN  
Chargée de communication  
CDIUFM



*« Savoir prendre en charge, en coopération avec les partenaires de l'Ecole, les questions d'éducation à la santé : une compétence attendue des enseignants. »*





Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Auvergne

IUFM d'Auvergne

36, avenue Jean-Jaurès C.S.20001

63407 Chamalières cedex

Téléphone : 04 73 31 71 50

Télécopie : 04 73 36 56 48

**IUFM**

EDUCATION SANTÉ PRÉVENTION

Réseau IUFM en éducation

à la santé et prévention

des conduites addictives

Téléphone : 04 73 31 72 91

Portable : 06 79 98 17 46

**A noter :**  
**Jeu**di 10 mai 2007 :  
2<sup>ème</sup> rencontre des coordonnateurs  
**Vend**redi 11 mai 2007 :  
Séminaire thématique « le point sur la  
prévention des addictions »  
(initialement annoncé au 25 janvier 2007)

## Parution récente

Un ouvrage méthodologique  
à destination du milieu scolaire

Cet ouvrage décrit et illustre les différentes étapes de la démarche de projet en tenant compte des spécificités du milieu scolaire. Il est destiné à accompagner les équipes éducatives et les intervenants dans l'élaboration, la réalisation, le suivi et l'évaluation de leurs actions d'éducation à la santé. Ecrit en partenariat avec l'Education nationale, cet ouvrage est envoyé à tous les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré. Il peut être commandé à l'Inpes et est accessible sur le site Internet : <http://www.inpes.sante.fr>.

Nathalie HOUZELLE

Broussouloux S, Houzelle-Marchal N, Education à la santé en milieu scolaire : Choisir, élaborer et développer un projet, coll. Varia, Ed Inpes, oct 2006 : 139 p.

## Points de vue



**Dr. Félix Navarro**  
Médecin conseiller du  
Recteur de Toulouse

Pour répondre aux objectifs qu'elle se fixe, la formation des enseignants en éducation pour la santé suppose que les différentes dimensions sur lesquelles elle repose - et qui lui donnent sens - soient mises en perspective. Outre son indéniable contribution au développement individuel, l'éducation pour la santé constitue un puissant outil dont la mobilisation se révèle indispensable à la réussite de bien des politiques publiques de santé. Former les enseignants, sur ce plan, c'est donc leur permettre de s'approprier cette dimension collective et de situer leur intervention dans un continuum qui va de la prévention, la plus en amont possible, au soin.

Les médecins, infirmiers, assistants sociaux de l'Education nationale, dont l'une des missions est de faire le lien entre le monde de la santé et celui de l'Ecole

« Former les enseignants à l'éducation pour la santé, c'est leur permettre [...] de situer leur intervention dans un continuum [...]. »

sont à même d'apporter cet éclairage, dont l'importance s'est trouvée accrue ces dernières années par la publication de plans concernant les principales problématiques de santé - dont ceux de la MILDT - et plus récemment par l'élaboration des Plans régionaux de santé publique.

Au reste, le Code de l'Éducation a prévu dès sa rédaction initiale - en lui donnant même un caractère obligatoire - la participation des médecins scolaires à la formation des enseignants dans le domaine de la prévention des consommations de tabac, d'alcool et plus généralement des toxicomanies. Certes, cette disposition (art. L. 541-2) n'a pas reçu, loin s'en faut, sa pleine application ; mais la dynamique de formation impulsée par le réseau des IUFM permettra, souhaitons-le, de lui donner vie sinon dans sa lettre du moins dans son esprit.

Félix NAVARRO



**Mme Line-Rose Arrouvel**  
Chargée de mission Santé  
et Sécurité au travail

La mise en place du séminaire de formation n'a pas été sans difficultés (éclatement du RIAG, coût du déplacement des formateurs des autres IUFM du réseau, recherche des intervenants, participation régulière des formateurs...). Dans un souci d'apport d'informations sur le contexte spécifique des Antilles et la particularité de la Guyane, nous avons tenu à ce qu'il y ait un regard croisé entre les informations locales et nationales afin d'être mieux armés pour intervenir auprès des enseignants en formation initiale et continue.

La participation active des conseillers de circonscription et des infirmières de secteur a permis des échanges fructueux. Une dynamique s'est très vite installée et a facilité la poursuite du travail de réflexion, la construction de nouveaux outils voire la perspective d'une recherche commune.

Nous avons pu compter sur la présence de plusieurs

« Sé kléré flambo l'édikasion ka kléré l'espri-nou. »

« Education à la santé et culture dans le Réseau des IUFM Antilles Guyane (RIAG). »

partenaires comme le chargé de mission pour le suivi du SREPS<sup>8</sup>, la directrice de l'observatoire de la santé, le correspondant du CIFAD<sup>9</sup> (MILDT), le médecin responsable des conduites addictives à la DSDS<sup>10</sup> et un psychologue anthropologue. Ces personnes nous ont apporté des éléments concrets et des interventions de qualité.

Fort de tout cela, on peut dire avec certitude que le réseau « Education à la santé » des IUFM des Antilles et de la Guyane est né. Faisons le vivre ! Pour cela, il sera nécessaire de continuer à initier des actions de formation et de sensibilisation auprès de collègues pour qu'ils comprennent les enjeux de l'éducation à la santé et de la prévention des conduites addictives et s'impliquent davantage dans la formation des enseignants.

Notre travail a été enrichi par les apports, le soutien et l'accompagnement des deux formateurs Dominique Berger et Marie-Pierre Mackiewicz qui se sont investis et ont dynamisé notre réseau naissant.

Line-Rose ARROUVEL  
Denise MOCO MARCIN

1 PAEDI JE 2432 : Processus d'Action des Enseignants : Déterminants et Impacts  
2 Cahier des charges des IUFM : compétence « Agir de façon éthique et responsable dans le cadre du service public d'éducation »  
3 Cahier des charges des IUFM : compétence « Disciplinaire et culturelle »  
4 Chapitre 6 : « compétences sociales et civiques ». Chapitre 7 : « autonomie et initiative »  
5 Cahier des charges des IUFM : compétence « Travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'Ecole »

6 BOEN n°1 du 4 janvier 2007 - Arrêté du 19-12-2006 - JO du 28-12-2006  
7 Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole - JO n°96 du 24 avril 2005  
8 Schéma Régional d'Education Pour la Santé  
9 Centre Interministériel de Formation Anti-Drogues  
10 Direction de la Santé et du Développement Social